# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## ZEP

Question écrite n° 5402

### Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les besoins spécifiques aux établissements scolaires situés en zone ZEP. Il insiste notamment sur les moyens dont doivent disposer les collèges situés dans ces zones afin d'assurer le meilleur encadrement et suivi possible à des jeunes qui sont à un âge charnière de leur formation et de leur vie déterminant l'avenir. Il souhaite donc que les vacances de postes puissent être le plus limitées possible dans ces zones aussi bien pour les postes enseignants qu'administratifs, et que les crédits mis à disposition de l'établissement pour les interventions du fonds social collège puissent être maintenus. Il souhaite connaître les dispositions que le Gouvernement entend prendre pour assurer l'avenir de ces enfants de zones défavorisées.

### Texte de la réponse

Le dispositif expérimental (PEP IV) destiné à favoriser la stabilité des équipes de direction et des équipes éducatives dans certains établissements d'Ile-de-France, 102 au total, a été mis en place à la rentrée 2001. Il visait notamment à constituer des équipes soudées et à inciter des agents expérimentés, ainsi que de jeunes enseignants et personnels d'éducation, à accepter des postes difficiles, en les accompagnant dans l'exercice de leur métier. Cette expérimentation a fait l'objet d'une évaluation avec les académies de Paris, de Créteil et de Versailles pour s'assurer de l'efficacité de ce dispositif. Dans le cadre des dispositions du mouvement national à gestion déconcentrée, ce dispositif est reconduit pour la rentrée 2003, et des mesures sont envisagées au niveau académique pour renforcer l'attractivité et la stabilisation des équipes pédagogiques sur ces postes. Cette procédure de mutation a pour objectif de résoudre certaines difficultés d'affectation et de limiter les vacances de postes.

### Données clés

**Auteur :** M. Michel Bouvard
**Circonscription :** Savoie (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 5402
**Rubrique :** Enseignement
**Ministère interrogé :** jeunesse et éducation nationale
**Ministère attributaire :** jeunesse et éducation nationale

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 28 octobre 2002, page 3832
**Réponse publiée le :** 19 mai 2003, page 3929